

Lhassa (Chine)

No 707bis

Identification

<i>Bien proposé</i>	Le palais du Potala et le monastère du temple du Jokhang (extension du palais du Potala)
<i>Lieu</i>	Ville de Lhassa, Région autonome du Tibet
<i>État partie</i>	République populaire de Chine
<i>Date</i>	27 juillet 1999

Justification émanant de l'État partie

La construction du monastère du temple du Jokhang et du palais du Potala commença au VII^e siècle de notre ère sous le règne de Srong-brtsan-sgam-po. Ces deux ensembles comptent à ce jour parmi les lieux les plus significatifs du pays pour ce qui est de leur architecture et de leur rôle en tant que centres politique, économique et religieux du Tibet. À l'époque du 5^e Dalaï-Lama, le palais du Potala et le monastère du temple du Jokhang se trouvaient tous les deux à l'intérieur de l'ancien sentier rituel extérieur du *Lingkhör*.

À l'égal du palais du Potala, le monastère du temple du Jokhang joue un rôle prépondérant dans l'histoire du rayonnement du bouddhisme dans le monde et en particulier dans la création et le développement du bouddhisme tibétain. Il est très influent dans l'histoire, la société et la culture du Tibet. Il y a plus de 1350 ans, le régime tibétain de l'ancienne Chine éleva ce monastère sur un marais dans la ville de Lhassa pour promouvoir la religion. Son rôle est primordial dans le développement du bouddhisme au Tibet. Il se manifeste non seulement par le bâtiment lui-même mais aussi dans l'organisation des salles des Bouddhas, des soutres, les statues et les peintures du monastère.

La statue faisant l'objet de la ferveur et de la dévotion des pèlerins est la représentation grandeur nature du jeune Bouddha Sakyamuni (Jowo Sakyamuni), à l'âge de 12 ans, amenée là par la princesse Wen Cheng. Une visite à cet état était considérée par tous les bouddhistes comme la plus grande bénédiction et *vimukta* de leur vie. À l'époque, le monastère du temple du Jokhang attirait des pèlerins venant entre autres du Tibet, de Mongolie, de Chine (nationalités Tujia, Qiong, et Yugu) du Népal, du Bhoutan, du Sikkim et d'Inde. Le monastère du temple du Jokhang demeure aujourd'hui au niveau national l'un des centres d'activité religieuse les plus célèbres. Il n'est qu'à voir le grand nombre de pèlerins qui le visitent et le déroulement incessant des cérémonies religieuses.

La rue du Parkor a été créée au moment où le 5^e Dalaï-Lama a commandé l'extension du monastère du temple du Jokhang et l'agrandissement de son entrée. La rue et le temple ont conservé l'atmosphère de l'ancienne Lhassa. Il existe ici un grand nombre de bâtiments et de rues préservés dans le style national ; ce quartier est le centre de la culture traditionnelle de l'ancienne Lhassa.

Le patrimoine culturel du monastère du temple du Jokhang, les nombreuses reliques culturelles et les anciens bâtiments qui subsistent dans le centre historique doivent être conservés pour les générations futures, au service de la recherche et en raison de leur haute valeur historique, scientifique, culturelle.

[**Note** L'État partie ne précise pas les critères au titre desquels il demande l'inscription du bien sur la liste du Patrimoine mondial. Cependant, le palais du Potala a été inscrit en 1994 sur la base des *critères i, iv et vi.*]

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

La construction du monastère du temple du Jokhang remonte au VII^e siècle après J.-C., sous le règne de Srong-brtsan-sgam-po XXXII, contemporain de la dynastie des Tang en Chine. Ce roi réalisa l'unité du Tibet et déplaça sa capitale à Demon (l'actuelle Lhassa). La cour impériale du Tibet adopta le bouddhisme avec ferveur et cette évolution s'accentua lorsque la princesse Bhrikuti du Népal et la princesse Wen Cheng de la dynastie des Tang vinrent au Tibet pour y épouser le roi.

Selon la légende, le temple fut construit à l'endroit où le chariot dans lequel la princesse Wen Cheng faisait transporter la statue du Sakyamuni s'enfonça dans la boue, près du lac Wotang. Par divination, la princesse identifia ce lieu comme étant celui du palais du Dragon, dont l'influence maligne ne pourrait être combattue que par la construction d'un monastère. La première pierre fut posée en 647 et les fondations terminées dans l'année.

En 823, le régime tibétain et la dynastie des Tang signèrent une alliance. Une stèle gravée, érigée hors du temple et connue sous le nom de la Tablette de pierre de l'Unité du long Terme, commémore cet événement.

La première grande reconstruction du monastère du temple du Jokhang intervint au début du XI^e siècle. La salle bouddhiste du Jokhang fut soigneusement rénovée et la salle du Bouddha Sakyamuni fut ajoutée sur le côté est. Le chemin de circumambulation interne qui entoure la salle fut ajouté vers 1167, au moment de la restauration des peintures murales. Des avant-toits recouverts de tuiles et incurvés vers le haut furent rajoutés au début du XIII^e siècle.

Au cours du siècle qui suivit la réunification du royaume du Tibet par la dynastie des Sakya, de nombreux aménagements furent réalisés : l'extension de la salle du Bouddha Sakyamuni, la construction d'une nouvelle entrée et l'élévation de la salle du Bouddha Dharmapala, l'installation de statues représentant Srong-brtsan-sgam-po, Wen Cheng et Bhrikuti Devi. Les salles bouddhistes et les toits de tuiles dorées furent rajoutés au troisième niveau sur les côtés nord, est et ouest.

Tsong-Kha-pa fonda l'école réformée des Gelong-Pa du bouddhisme tibétain au début du XV^e siècle, instaurant le Grand Festival des Prières. Il fit recouvrir d'un toit une partie de la cour intérieure de la salle principale du Jokhang.

Le Tibet fut officiellement intégré au domaine chinois sous la dynastie des Yuan (1279-1368). En 1642, le 5^e Dalai-Lama, à qui le chef de la dynastie Qing de Chine avait donné le titre d'empereur, commença un projet de restauration qui devait durer trente ans. Il se poursuivit sous la régence de Sangyetgyatso (1679-1703). L'entrée principale du monastère du temple, le couloir des dix-mille Bouddhas (*Qianfolang*), le chemin du Vendana et les troisième et quatrième étages de la salle bouddhiste principale datent tous de cette période.

Description

Le monastère du temple du Jokhang, qui couvre une superficie de 2,5 ha, est implanté au centre de la vieille ville de Lhassa. Il comporte essentiellement un porche d'entrée, une cour et une salle bouddhiste, entourés de cellules monastiques et d'entrepôts sur les quatre côtés. Les bâtiments sont en bois et pierre. Les murs sont faits de blocs et d'éclats de pierre et sont percés de fenêtres de style tibétain à cadre noir.

Le porche est construit en retrait et bordé par des bâtiments supportés par des piliers formant une cour extérieure spacieuse. À droite se trouve un bâtiment d'un étage couvert de moulins à prières dorés. À l'arrière de ce bâtiment se trouve une grande peinture murale représentant les Quatre Rois du Paradis. Des rideaux tissés en poil de bœuf ou en coton pendent des avant-toits des bâtiments qui bordent l'entrée.

Deux portes situées sous le porche d'entrée sont séparées par un couloir. De chaque côté sont disposées les statues des Quatre Rois du Paradis, habillés en généraux, portant casques et cottes de maille. Le porche ouvre sur une cour ouverte de 32 m de large et de 39,3 m de long, entourée d'un couloir, dont les murs sont couverts de peintures murales dépeignant des milliers de représentations de Bouddha (d'où son nom de Couloir des Dix Mille Bouddhas). Le couloir est soutenu par de nombreux piliers en bois de section carrée ; ceux-ci s'amincissant vers le haut et reposant sur des bases en pierre. Les piliers, poutres, chevrons et plafonds sont peints en rouge et décorés de motifs floraux bleus, verts et or.

Cette première cour ouvre sur le temple bouddhiste, élément principal du monastère. Il comporte quatre niveaux et mesure 82,5 m dans l'axe nord-sud et 97 m dans l'axe est-ouest. Une cour intérieure est entourée de rangées de salles bouddhistes.

Les deux premiers niveaux, distribués régulièrement sur les quatre côtés, constituent la partie la plus ancienne. Au centre

du côté faisant face à l'entrée se trouve la salle de Sakyamuni, flanquée de la chapelle dédiée au Bouddha Amitabha et de la chapelle consacrée à Maitreya. L'architecture de ces trois chapelles, de même que celle des grandes salles des étages inférieurs consacrés à Bouddha comporte des éléments de tradition tibétaine et Han, tandis que les avant-toits du couloir intérieur, décorés de bois sculptés et peints représentant des animaux et des sphinx, sont d'inspiration népalaise et indienne.

Les toits des troisième et quatrième niveaux sont couverts de tuiles de cuivre doré. Au milieu et à chaque extrémité de chaque faitage sont sculptés des épis de faitage en forme de pagodes. Des portiques de style Han soutiennent les avant-toits. Le toit du temple dédié à Sakyamuni a reçu un traitement exceptionnellement fastueux et les ornements du faitage montrent des influences Han et tibétaines.

Le monastère du temple abrite 3299 images de Bouddha, de *bodhisattva*, de divinités, de *dharmapalas* et de figures historiques représentées dans différents matériaux et datant de différentes périodes, ainsi que de nombreux autres trésors et manuscrits qui viennent d'Inde, du Népal, de Chine et du Tibet. Les murs des salles sont couverts de peintures de grande qualité représentant des scènes religieuses et historiques.

Gestion et protection

Statut juridique

L'article 22 de Constitution de la République populaire de Chine stipule que « L'État protège les sites d'intérêts historique ou paysager, les monuments et les vestiges ayant une valeur culturelle et autres biens importants du patrimoine historique et culturel de la Chine ». Selon les termes de la loi sur la protection des vestiges culturels, le monastère du temple du Jokhang est un site majeur protégé pour sa valeur culturelle et historique par le conseil d'État de la République populaire de Chine depuis 1961.

Le bien est protégé par le code pénal de la République populaire de Chine. De même, les réglementations de la Région autonome du Tibet sur la Protection des Reliques Culturelles s'appliquent au monastère du temple du Jokhang.

Gestion

Le monastère du temple du Jokhang est la propriété de la République populaire de Chine.

Il est géré selon un ensemble de règles relatives à la conservation et à la protection de la zone de la rue de circumambulation du Parkor à Lhassa. Un plan détaillé de la zone, publié en 1992, est intégré au plan urbain de la ville de Lhassa. La zone de 7,5 ha autour du temple, qui constitue la zone tampon, est placée sous la protection du niveau le plus élevé, et aucune intervention n'est permise qui risquerait d'affecter le monument. Au-delà se trouvent trois autres zones de protection couvrant une superficie de 130 ha, dans lesquelles des contrôles sont effectués pour éviter toute construction ou démolition indésirable et inappropriée. Toute activité relevant des réglementations de protection doit être autorisée par les autorités.

La responsabilité globale de la conservation incombe à l'administration d'État du patrimoine culturel de la République populaire de Chine, en coopération avec le Bureau d'État des affaires religieuses. Dans la Région autonome du Tibet, la responsabilité est confiée aux organismes homologues locaux : le Bureau des Affaires culturelles, l'administration du patrimoine Culturel, le comité de gestion des affaires religieuses et nationales et le Bureau de la Construction. Ils agissent par le biais des agences appropriées et des bureaux de l'administration de la ville de Lhassa.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

En raison de l'importance de son rôle dans la vie religieuse du Tibet et dans le monde bouddhiste en général, le monastère du temple du Jokhang s'est progressivement agrandi pendant quelque treize siècles et a connu des campagnes de restauration successives.

Récemment, des projets de préservation et de restauration ont été menés entre 1971 et 1974 grâce aux fonds du gouvernement central. Un grand projet de restauration a été financé par le gouvernement central et le gouvernement local à partir de 1991 et s'est poursuivi sur trois ans et demi. Les restaurations portaient sur les peintures murales anciennes ainsi que sur les structures et maçonneries. Des contrôles réguliers et des sondages sont effectués depuis lors afin de vérifier la solidité du monument.

Authenticité

Le monastère du temple du Jokhang est un ensemble d'édifices religieux qui s'est constitué par ajouts au fil des siècles. Il a toujours occupé une place primordiale dans la vie religieuse de la communauté bouddhiste, tant au Tibet que dans le monde bouddhiste. Dans ce contexte, son authenticité est incontestable.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité Lhassa en mars 2000.

Caractéristiques

Le monastère du temple du Jokhang est un haut lieu du bouddhisme dans le monde. Son architecture et sa disposition sont des exemples remarquables du style tibétain et des influences de Chine, d'Inde et du Népal.

Analyse comparative

Il serait vain de vouloir comparer le monastère du temple du Jokhang à d'autres édifices religieux de la région, car son importance repose plus sur son association avec le palais du Potala que sur ses qualités intrinsèques, bien que celles-ci soient incontestables.

Brève description

Le monastère du temple du Jokhang est un complexe religieux bouddhiste exceptionnel fondé au VIIe siècle. Ses bâtiments et décorations traduisent la grande qualité de l'art tibétain des VIIe, XVIe et XVIIe siècles, et prouvent aussi l'existence des échanges culturels entre le Tibet et les pays voisins.

Recommandation

Que cette extension et le changement de nom soient *approuvés*.

ICOMOS, septembre 2000